

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 30 juin 2022

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_123 : MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION

Cette demande de subvention concerne les espaces professionnels de la médiathèque ainsi qu'une partie des espaces ouverts au public.

Les espaces professionnels ont fait l'objet d'une réflexion impliquant les agents du service lors de groupes de travail visant à améliorer les conditions de travail. Ce travail s'est inscrit dans le prolongement de la démarche QVT.

Les réajustements suivants sont apparus prioritaires :

- Une mise en accessibilité pour le personnel en situation de handicap moteur ;
- Un redimensionnement des espaces professionnels car la majorité des agents ne disposent pas d'un poste fixe ;
- La création d'une véritable salle d'équipement actuellement vétuste et sous-équipée.

Les travaux d'aménagement inscrits au budget prévisionnel 2022 comprennent donc la création de postes de travail dont une salle d'équipement adéquate et un bureau ainsi que la création d'un espace de détente.

Sont également prévus des travaux sur l'enveloppe du bâtiment : le remplacement du vitrage haut de la verrière du hall d'accueil, actuellement fissuré.

Ces travaux, dont le montant total HT s'élève à 12 914,63 € HT, peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat-Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) concernant la rénovation et la mise en accessibilité.

Après délibération, le conseil communautaire :

- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Occitanie l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer les documents y afférents.

Le Président,



Pascal MERCIER.